

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le 05 juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Samonac, sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04 mai 2026

Etaient présents : Mmes Danielle GALLAU, Marie LABAT, Sandra MACCHI-OCTOBON, et Mrs Quentin CLAUDE, Joël DELORME, Antoine DESFORGES, Jean-Pierre LORENTE

Etaient absents : Mmes Mokhtaria HANNECHE, Mélissa ROYON (pouvoir à Claude QUENTIN), Mrs. Thierry GAYET, Bruno LAROCHE (pouvoir à Antoine DESFORGES)

Secrétaire de séance : Mme Danielle GALLAU

ORDRE DU JOUR ETAIT :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Elections sénatoriales : désignation des Grands Electeurs
- Informations diverses

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fonds de concours : soutien aux populations du Liban
- Fixation du prix du repas communal annuel du 13 juillet 2026

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des élections des sénateurs du 27 septembre 2026 les conseils municipaux de toutes les communes de Gironde sont convoqués le vendredi 05 juin 2026 afin d'élire et de désigner leurs délégués et suppléants.

Ainsi, par arrêté préfectoral du 11 mai 2026, le nombre de délégués titulaires et suppléants à désigner est fixé en fonction de sa population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026 et selon les tableaux annexés à l'arrêté. Ils sont désignés successivement au scrutin majoritaire à deux tours.

Monsieur le Maire explique que pour la commune de Samonac, 1 délégué et 3 suppléants doivent être désignés.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du délégué :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Candidat : Antoine DESFORGES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après vote à bulletins secrets, Monsieur Antoine DESFORGES a obtenu 9 voix.

Monsieur Antoine DESFORGES a été désigné au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, délégué en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des trois suppléants :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Candidats : Joël DELORME, Sandra MACCHI-OCTOBON, Quentin CLAUDE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après vote à bulletins secrets, chaque conseiller a obtenu 9 voix

Monsieur Joël DELORME, Madame Sandra MACCHI-OCTOBON et Monsieur Quentin CLAUDE ont été désignés au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

FONDS DE CONCOURS : SOUTIEN AUX POPULATIONS DU LIBAN

Monsieur le Maire expose au conseil la situation critique au Liban qui connaît de nouvelles frappes depuis plusieurs jours, dégradant fortement la situation humanitaire. Le pays compte désormais plus de 700 000 déplacés fuyant le Sud-Liban et la banlieue Sud de Beyrouth. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a décidé de mobiliser les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et des entreprises.

Monsieur le Maire explique que les dons versés à ce fonds de concours ont pour vocation de soutenir les besoins essentiels des communautés libanaises affectées. Ils permettront de conduire des opérations d'acheminement d'aide humanitaire ainsi qu'à renforcer le soutien de la France à des ONG partenaires engagées au Liban.

Le versement du don d'urgence de la commune de SAMONAC en soutien et en solidarité aux populations libanaises devant faire l'objet d'une délibération spécifique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de se positionner sur l'octroi d'une subvention individuelle et de voter par la suite, son montant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote CONTRE à la majorité (Mrs CLAUDE, DESFORGES, LORENTE, Mmes GALLAU, LABAT, MACCHI-OCTOBON) / 1 Abstention (M. DELORME)

FIXATION DU PRIX DU REPAS COMMUNAL ANNUEL DU 13 JUILLET 2026 POUR LES HORS-COMMUNE

Monsieur le Maire propose que le tarif de 20€ soit fixé pour les personnes hors-commune s'inscrivant au repas en indiquant que les réservations de ce type doivent être réglées en mairie au moment de l'inscription.

Le Conseil propose également une gratuité pour les enfants hors-commune de moins de 12 ans.

Les inscriptions devront se faire au plus tard le 04 juillet auprès du secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la population en 2027
- Jardin ludique A Bouche
- Facture bras épareuse
- Budget : montant d'une journée de travail pour l'utilisation de l'épareuse par M Sanguigne (pour accord de principe)
- Retour sur le rendez-vous avec l'association AGERAD